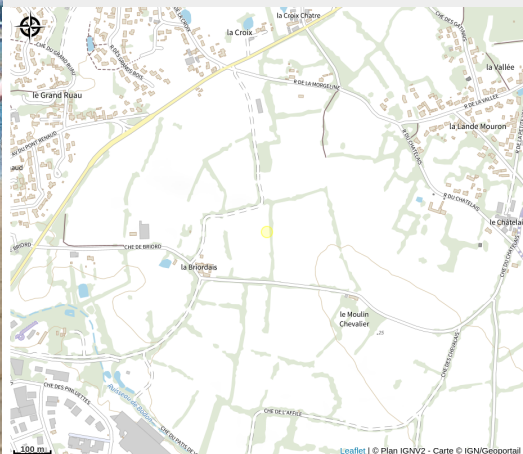


PÊCHE À PIED



Crédit photo : (DR)



Infos pratiques

Categorie : A voir

Description

En famille ou entre amis, quelle activité plus agréable que la pêche à pied ? Quand la mer se retire, quel plaisir de pouvoir gratter dans le sable ou les rochers ! Un univers fabuleux s'offre alors à vous, coquillages, crustacés, algues, un milieu fragile mais riche en curiosités et découvertes ! A Saint-Brevin, les boucauds (crevettes grises) se pêchent à marée descendante. Les coques et les palourdes quant à elles, se découvrent en grattant le sable. Au sud de la station, tandis que les étrilles, ces petits crabes de bord de mer se cachent sous les rochers, il vous faudra de la patience pour y décoller berniques et bigorneaux. Nos bons conseils : Avant de partir pêcher : - Se renseigner sur la qualité sanitaire de son site de pêche : en nous contactant en consultant les informations affichés devant nos offices de tourisme, ou à l'entrée des plages en regardant sur le site de la préfecture. - Consulter également les horaires de marée pour toujours être informé des heures les plus propices pour pêcher ! - Prévoir bottes ou chaussures ne craignant ni l'eau ni les rochers et tenant bien le pied. - Prévoir des épuisettes, un seau ou un panier pour la pêche et les bons outils de pêche (Les outils autorisés : grapette à 3 dents, couteau pêche palourde...) - Prévoir des outils réglementaires pour mesurer la taille des coquillages (en vente dans nos offices de tourisme). Pour en savoir plus sur les réglementations de taille en vigueur. - Consultez la météo, évitez de partir par temps de brume ou d'orage. - Prévenez vos proches de votre départ et lieu de pêche, gardez une montre ou un téléphone portable. Après la pêche : - Consommer les coquillages le jour même - Éliminer les coquillages morts, cassés ou à l'odeur fétide Quelques règles pour une pêche plus durable : Trop petit = on y touche pas... on les laisse tranquillement grandir, une bonne occasion pour revenir ! On replace toujours dans sa position initiale ce que l'on bouge pour préserver la biodiversité qui y est associée Soulever les pierres sans les retourner Je laisse les femelles portant des œufs. Je ne pêche que ce dont j'ai besoin & dans la mesure des quantités autorisées. Vérifier les périodes d'autorisation de pêche, la ressource a besoin de se renouveler pour qu'on puisse continuer à pêcher. Sorties pêche accompagnées : L'office de tourisme de Saint-Brevin organise plusieurs fois dans l'année des sorties avec un guide d'Échos Nature pour apprendre à pêcher la crevette, n'hésitez pas à consulter les dates dans notre agenda ! Bonne pêche !

Toutes les infos pratiques

Contact

44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS